

Exercice de compréhension orale



C'est à Strasbourg, le siège du Parlement européen, que se réunissent les 785 députés >>, élus tous les cinq ans au suffrage universel et représentants les 27 Etats membres de l'Union européenne.

Tous les députés se réunissent en séance plénière lors de ces 12 sessions d'une semaine à Strasbourg et quelques - unes, plus courtes, à Bruxelles. Cependant lorsqu'une commission parlementaire se réunit, seuls, en principe, les députés qui en font partie y participent.

Les députés européens sont répartis entre 17 commissions permanentes.

Le rapporteur, choisi par les membres de sa commission, rédige un rapport qui une fois adopté, est examiné et voté en séance plénière.

Un amendement est une modification du texte de loi proposé. Des amendements sont présentés et soumis au vote d'abord en commission parlementaire, ensuite au sein du Parlement européen réuni en séance plénière.

Chaque député a un assistant-parlementaire.

Les groupes politiques, composés de députés de plusieurs Etats membres jouent un rôle capital dans les décisions politiques du Parlement européen.

La Commission européenne est l'institution qui a l'initiative des lois européennes, gère les politiques européennes et veille au respect des traités. Elle est composée actuellement de 27 Commissaires indépendants >> à 1 pour chaque pays. Le Parlement européen élit ou rejette la Commission proposée par les gouvernements des Etats membres.

Texte tiré de la bande dessinée "Les eaux blessées" pour la campagne de communication du Parlement européen

Remarque : vous pouvez cliquer sur les mots soulignés >> pour accéder au site Internet du

Parlement européen.

Cliquez sur le lien : Lexique sur l'union européenne >>

Choisissez la bonne réponse !

À

1- Strasbourg est le siège du [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] européen.

2- L'Union européenne compte 27 [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes]

3 - Une [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] est une période pendant laquelle le Parlement se réunit en séance publique

4 - Le Parlement se réunit en [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] lors de ses sessions.

5 - Les élections [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] sont tous les cinq ans.

6 - Les députés européens sont répartis entre 17 [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] permanentes.

7- Le [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [européennes] est choisi par les membres de sa commission.

8 - La grande majorité des députés sont inscrits dans des [groupes politiques] [Parlement] [séance plénière] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats

membres] [europÃ©ennes]

9 - Un [groupes politiques] [Parlement] [sÃ©ance plÃ©niÃ¨re] [session parlementaire] [rapporteur] [commissions] [amendement] [Etats membres] [europÃ©ennes] est une modification du texte de loi proposÃ©

Exercice de compréhension orale

- 1- Strasbourg est le siège du [Parlement] européen.
- 2- L'Union européenne compte 27 [Etats membres]
- 3 - Une [session parlementaire] est une période pendant laquelle le Parlement se réunit en séance publique
- 4 - Le Parlement se réunit en [séance plénière] lors de ses sessions.
- 5 - Les élections [européennes] sont tous les cinq ans.
- 6 - Les députés européens sont répartis entre 17 [commissions] permanentes.
- 7- Le [rapporteur] est choisi par les membres de sa commission.
- 8 - La grande majorité des députés sont inscrits dans des [groupes politiques]
- 9 - Un [amendement] est une modification du texte de loi proposé